

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Objet de l'audit

Entreprise d'assurance

Société d'audit

Auditeur responsable

Fin des contrôles d'audit le

Année d'exercice

2023

L'audit se fonde sur les données du plan d'exploitation du ... (indication de la date)

Objet des exigences d'audit minimales de l'audit de base des provisions techniques Maladie

Partie qualitative	x
--------------------	---

Débit	x
-------	---

Éléments supplémentaires du présent audit de base

Partie quantitative	x
---------------------	---

Version

27.09.2023

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

1 Point d'audit du champ d'audit « Provisions »							
A	Comptes annuels statutaires	Etendue de l'audit	Exact	Inexact	Explications	Nature	Classification
A.1	Les provisions techniques des comptes annuels statutaires ont été constituées et/ou dissoutes durant l'exercice en conformité avec le plan d'exploitation approuvé.	Revue critique					
A.2	La société d'audit juge les provisions techniques des comptes annuels statutaires suffisantes au regard de l'art. 54 al. 1 OS.	Revue critique					
B	Provisions pour sinistres :	Etendue de l'audit	Exact	Inexact	Explications	Nature	Classification
B.1	Les dispositions du plan d'exploitation concernant la détermination des provisions pour sinistres sont respectées (Cm 15).	Audit					
C	Provisions de vieillissement	Etendue de l'audit	Exact	Inexact	Explications	Nature	Classification
C.1	Les dispositions du plan d'exploitation sur la détermination des provisions de vieillissement, attribution aux produits incluse, sont respectées et les éventuelles dissolutions sont conformes au plan d'exploitation et au but des provisions (Cm 16).	Audit					
C.2	Le besoin en provisions de vieillissement est déterminé pour toutes les couvertures d'assurance-maladie complémentaire selon l'art. 4 al. 2 let. r LSA (formulaire R2) avec préfinancement fixé contractuellement (par exemple par le biais d'une tarification selon l'âge d'entrée).	Audit					
C.3	Le facteur d'escompte dans le calcul du besoin en provisions de vieillissement est approprié (suffisamment prudent) au regard des rendements sur les placements de capitaux et de la stratégie de l'entreprise d'assurance en matière de placements de capitaux.	Audit					
C.4	Dans le calcul du besoin en provisions de vieillissement, les charges de sinistres pour les classes d'âge sans effectif sont évaluées sur la base de méthodes actuarielles reconnues.	Audit					
D	Provisions de sécurité et pour fluctuations	Etendue de l'audit	Exact	Inexact	Explications	Nature	Classification
D.1	Les dispositions du plan d'exploitation sur la détermination des provisions pour risques de fluctuation des produits sont respectées et les éventuelles dissolutions sont conformes au plan d'exploitation et au but des provisions (Cm 18).	Audit					
D.2	Il est dûment distingué entre provisions pour risques de fluctuation des produits (selon Cm 18) et provisions pour autres risques liés à l'exploitation de l'assurance (selon Cm 19).	Audit					
E	Autres provisions techniques	Etendue de l'audit	Exact	Inexact	Explications	Nature	Classification
E.1	Les dispositions du plan d'exploitation sur la détermination des autres provisions techniques, attribution aux produits incluse, sont respectées et les éventuelles dissolutions sont conformes au plan d'exploitation et au but des provisions (Cm 20).	Audit					

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

F	Provisions techniques	Exact	Inexact	Explications	Nature	Classification
F.1	La constitution et la dissolution des provisions techniques sont cohérentes avec le développement des assurances-maladie complémentaires concernées par ces provisions (notamment évolution de l'effectif, de la recette des primes et des paiements pour sinistres).			Revue critique		

2 Point d'audit du champ d'audit « Plan de dissolution »							
G	Plan de dissolution	Etendue de l'audit	Exact	Inexact	Explications	Nature	Classification
G.1	Si le plan d'exploitation contient un plan de dissolution au sens du Cm 24 de la Circ.-FINMA 10/3, les dispositions correspondantes du plan d'exploitation sont respectées.	Audit					
G.2	Il n'est pas de provisions techniques devenues inutiles sans qu'un plan de dissolution selon le Cm 24 de la Circ.-FINMA 10/3 n'ait été soumis pour approbation ou n'ait déjà été approuvé.	Audit					

3 Point d'audit du champ d'audit « Révision du plan d'exploitation et conditions »							
H	Révision du plan d'exploitation	Etendue de l'audit	Exact	Inexact	Explications	Nature	Classification
H.1	La société d'audit n'a pas connaissance de motifs légaux ou actuariels qui rendraient nécessaire une révision de la partie technique du plan d'exploitation (art. 16 LSA et 54 OS).	Revue critique					
I	Conditions	Exact	Inexact	Explications	Nature	Classification	
I.1	Les éventuelles conditions relatives à la partie technique du plan d'exploitation que la FINMA aurait prononcées par voie de décision ont été suivies.	Audit					

4 Points d'audit sur le champ d'audit de la circulaire de la FINMA 2010/03							
J	Circulaire de la FINMA 2010/03	Etendue de l'audit	Exact	Inexact	Explications	Nature	Classification
J.1	L'audit ne met au jour aucun indice donnant à penser que les exigences posées par la circulaire de la FINMA 2010/03 n'auraient pas été respectées.	Revue critique					

5 Points d'audit sur le champ d'audit relatif aux formulaires EHP							
K	Cohérence par rapport aux informations du plan d'exploitation	Etendue de l'audit	Exact	Inexact	Explications	Nature	Classification
K.1	Les informations livrées à la FINMA via EHP sur les produits et les provisions de vieillissement ne présentent aucune incohérence par rapport au calcul des provisions techniques et aux données utilisées pour ce faire.	Revue critique					
L	Calcul des provisions techniques	Exact	Inexact	Explications	Nature	Classification	

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

L.1	Les informations spécifiques aux produits livrées à la FINMA via EHP ne présentent aucune incohérence par rapport au calcul des provisions techniques et aux données utilisées pour ce faire.	Audit					
L.2	Les provisions de vieillissement ont été calculées selon les informations sur leur détermination livrées à la FINMA via EHP.	Audit					

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

4 Points d'audit du champ d'audit « Débit »							
M	Calcul du débit de la fortune liée	Etendue de l'audit	Exact	Inexact	Explications	Nature	Classification
M.1	<p>Les indications figurant dans le formulaire S1.S « Débit de la fortune liée » sont calculées selon les dispositions de l'art. 68 OS et englobent les provisions techniques selon le plan d'exploitation en vigueur et englobent les provisions techniques selon le plan d'exploitation en vigueur ainsi que les engagements d'assurance envers les preneurs d'assurance.</p> <p>Remarque : il s'agit de vérifier ici que les positions nécessaires figurent dans le débit et concordent avec les provisions selon le plan d'exploitation en vigueur, et non d'effectuer un contrôle plus approfondi des chiffres sous-jacents.</p>	Audit					

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

5 Points d'audit du champ d'audit « Contrôle quantitatif »							
N1	Contrôle quantitatif dans le cadre de l'audit annuel		Indication en pourcentage				
	N1.1	Indication de la part des provisions de vieillissement (Cm 16) (en % du total des provisions de vieillissement (Cm 16)) pour laquelle la société d'audit a procédé à ses propres évaluations dans le cadre de l'audit annuel.					
	N1.2	Indication de la part des autres provisions techniques (Cm 20) (en % du total des autres provisions techniques (Cm 20)) pour laquelle la société d'audit a procédé à ses propres évaluations dans le cadre de l'audit annuel.					
N2	Contrôle quantitatif dans le cadre de l'audit de base	Etendue de l'audit	Exact	Inexact	Explications	Nature	Classification
N2.0	Pour chaque produit soumis au contrôle quantitatif, le montant des provisions à contrôler selon l'estimation de l'entreprise d'assurance (colonne L de la feuille DONNÉES Prov. de vieillissement ou colonne K de la feuille de DONNÉES Autres provisions) correspond au montant des provisions correspondantes que l'entreprise d'assurance a rapporté à la FINMA dans l'EHP.	Audit					
N2.1	Les estimations des provisions de vieillissement (Cm 16) de l'entreprise d'assurance sont adéquates.	Audit					
N2.2	Les estimations des autres provisions techniques (Cm 20) de l'entreprise d'assurance sont adéquates.	Audit					
N2.3	<p>Une description du processus appliqué par la société d'audit lors du contrôle quantitatif des provisions de vieillissement (Cm 16) de l'entreprise d'assurance a été fournie ci-après.</p> <p><i>Remarque : cette description doit permettre de vérifier les contrôles d'audit réalisés, la logique utilisée par la société d'audit pour définir la classification concernant le point d'audit N2.1 et les éventuelles infractions aux prescriptions du droit de la surveillance qu'elle a constatées. Il faut ici justifier le choix de la méthode de provisionnement de manière compréhensible sous le point « Contrôles d'audit effectués ». Les principaux motifs des éventuels écarts matériels entre les estimations de l'entreprise d'assurance et celles de la société d'audit doivent être indiqués sous le point « Appréciation des résultats ».</i></p>	Audit					
<p>Contrôles d'audit effectués :</p> <p>Appréciation des résultats :</p> <p>Eventuelles irrégularités :</p>							

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

<p>N2.4</p>	<p>Une description du processus appliqué par la société d'audit lors du contrôle quantitatif des autres provisions techniques (Cm 20) de l'entreprise d'assurance a été fournie ci-après.</p> <p><i>Remarque : cette description doit permettre de vérifier les contrôles d'audit réalisés, la logique utilisée par la société d'audit pour définir la classification concernant le point d'audit N2.2 et les éventuelles infractions aux prescriptions du droit de la surveillance qu'elle a constatées. Il faut ici justifier le choix de la méthode de provisionnement de manière compréhensible sous le point « Contrôles d'audit effectués ». Les principaux motifs des éventuels écarts matériels entre les estimations de l'entreprise d'assurance et celles de la société d'audit doivent être indiqués sous le point « Appréciation des résultats ».</i></p>	<p>Audit</p>				
<p>Contrôles d'audit effectués :</p> <p>Appréciation des résultats :</p> <p>Eventuelles irrégularités :</p>						

Points d'audit « Provisions techniques »
Branche « Maladie »
Version année d'exercice 2023

VU:

A DONNÉES	<p>Sous « Produits/Groupes de produits », il faut indiquer les assurances-maladie complémentaires sur lesquelles l'entreprise d'assurance détermine les provisions (désignations selon l'annexe EHP : produit_id et acronyme).</p> <p>Les paramètres « Taux des frais de gestion », « Taux d'actualisation », « Hypothèses de mortalité », « Hypothèses de résiliation » et « Horizon temporel de la projection » sont indiqués dans le tableau ci-dessous selon les indications de l'entreprise d'assurance. <i>Si la société d'audit devait utiliser d'autres valeurs pour le calcul, elle doit justifier son choix sous N2.3 et chiffrer la différence dans le résultat.</i></p> <p>Remarque : Si la société d'audit utilise une autre répartition, il convient de choisir le plus petit niveau d'agrégation possible afin de pouvoir comparer les résultats de la société d'audit et ceux de l'entreprise d'assurance.</p> <p>Si le besoin est calculé pour plus de dix produits/groupes de produits, il convient d'ajouter d'autres tableaux.</p> <p><i>Les classes d'âge sont cohérentes avec les classes d'âge des formulaires EHP (cf. à ce propos points d'audit K.1, L.1 et L.2).</i></p> <p>Toutes les données saisies doivent être celles valides à la date de référence (31 décembre), en milliers de CHF.</p>
------------------	--

Tableau 1		Provisions de vieillissement (Cm 16)							
Produit / Groupe de produits									
Taux des frais de gestion									
Hypothèses de mortalité									
Hypothèses de résiliation									
Taux d'actualisation									
Paiements pour sinistres (indiquer si par année de traitement ou par exercice comptable et si avec ou sans correction de l'IBNR)									
Horizon temporel de la projection									
Classes d'âge	Effectif	Prime moyenne par tête	Domage moyen par tête, brut (selon les données brutes, sans lissage)	Domage moyen par tête, avec lissage	Domage moyen par tête, avec lissage	Valeur actuelle des dommages	Provision de vieillissement (Cm 16)		
	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	
00-18									
19-25									
26-30									
31-35									
36-40									
41-45									
46-50									
51-55									
56-60									
61-65									
66-70									
71-75									
76-80									
81+									
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	

Tableau 2		Provisions de vieillissement (Cm 16)							
Produit / Groupe de produits									
Taux des frais de gestion									
Hypothèses de mortalité									
Hypothèses de résiliation									
Taux d'actualisation									

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

Classes d'âge	Effectif	Prime moyenne par tête	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Valeur actuelle des dommages	Provision de vieillissement (Cm 16)	
	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit
00-18								
19-25								
26-30								
31-35								
36-40								
41-45								
46-50								
51-55								
56-60								
61-65								
66-70								
71-75								
76-80								
81+								
Total	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 3		Provisions de vieillissement (Cm 16)							
Produit / Groupe de produits									
Taux des frais de gestion									
Hypothèses de mortalité									
Hypothèses de résiliation									
Taux d'actualisation									
Paiements pour sinistres (indiquer si par année de traitement ou par exercice comptable et si avec ou sans correction de l'IBNR)									
Horizon temporel de la projection									
Classes d'âge	Effectif	Prime moyenne par tête	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Valeur actuelle des dommages	Provision de vieillissement (Cm 16)		
	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	
00-18									
19-25									
26-30									
31-35									
36-40									
41-45									
46-50									
51-55									
56-60									
61-65									
66-70									
71-75									
76-80									
81+									
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

Tableau 4		Provisions de vieillissement (Cm 16)							
	Produit / Groupe de produits								
	Taux des frais de gestion								
	Hypothèses de mortalité								
	Hypothèses de résiliation								
	Taux d'actualisation								
	Paiements pour sinistres (indiquer si par année de traitement ou par exercice comptable et si avec ou sans correction de l'IBNR)								
	Horizon temporel de la projection								
Classes d'âge	Effectif	Prime moyenne par tête	Domage moyen par tête,	Domage moyen par tête,	Domage moyen par tête,	Valeur actuelle des dommages	Provision de vieillissement (Cm 16)		
	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	
00-18									
19-25									
26-30									
31-35									
36-40									
41-45									
46-50									
51-55									
56-60									
61-65									
66-70									
71-75									
76-80									
81+									
Total		-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 5		Provisions de vieillissement (Cm 16)							
	Produit / Groupe de produits								
	Taux des frais de gestion								
	Hypothèses de mortalité								
	Hypothèses de résiliation								
	Taux d'actualisation								
	Paiements pour sinistres (indiquer si par année de traitement ou par exercice comptable et si avec ou sans correction de l'IBNR)								
	Horizon temporel de la projection								
Classes d'âge	Effectif	Prime moyenne par tête	Domage moyen par tête,	Domage moyen par tête,	Domage moyen par tête,	Valeur actuelle des dommages	Provision de vieillissement (Cm 16)		
	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	
00-18									
19-25									
26-30									
31-35									
36-40									
41-45									
46-50									
51-55									
56-60									
61-65									
66-70									
71-75									

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

76-80									
81+									
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 6		Provisions de vieillissement (Cm 16)							
Produit / Groupe de produits									
Taux des frais de gestion									
Hypothèses de mortalité									
Hypothèses de résiliation									
Taux d'actualisation									
Paielements pour sinistres (indiquer si par année de traitement ou par exercice comptable et si avec ou sans correction de l'IBNR)									
Horizon temporel de la projection									
Classes d'âge	Effectif	Prime moyenne par tête	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Valeur actuelle des dommages	Provision de vieillissement (Cm 16)		
	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	
00-18									
19-25									
26-30									
31-35									
36-40									
41-45									
46-50									
51-55									
56-60									
61-65									
66-70									
71-75									
76-80									
81+									
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 7		Provisions de vieillissement (Cm 16)							
Produit / Groupe de produits									
Taux des frais de gestion									
Hypothèses de mortalité									
Hypothèses de résiliation									
Taux d'actualisation									
Paielements pour sinistres (indiquer si par année de traitement ou par exercice comptable et si avec ou sans correction de l'IBNR)									
Horizon temporel de la projection									
Classes d'âge	Effectif	Prime moyenne par tête	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Valeur actuelle des dommages	Provision de vieillissement (Cm 16)		
	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	
00-18									
19-25									
26-30									
31-35									
36-40									
41-45									

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

46-50									
51-55									
56-60									
61-65									
66-70									
71-75									
76-80									
81+									
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 8		Provisions de vieillissement (Cm 16)							
Produit / Groupe de produits									
Taux des frais de gestion									
Hypothèses de mortalité									
Hypothèses de résiliation									
Taux d'actualisation									
Paiements pour sinistres (indiquer si par année de traitement ou par exercice comptable et si avec ou sans correction de l'IBNR)									
Horizon temporel de la projection									
Classes d'âge	Effectif selon indications de l'entreprise d'assurance	Prime moyenne par tête selon indications de l'entreprise d'assurance	Dommage moyen par tête, selon indications de l'entreprise d'assurance	Dommage moyen par tête, selon indications de l'entreprise d'assurance	Dommage moyen par tête, selon estimations de la société d'audit	Valeur actuelle des dommages selon estimations de la société d'audit	Provision de vieillissement (Cm 16) selon estimations de l'entreprise d'assurance		selon estimations de la société d'audit
00-18									
19-25									
26-30									
31-35									
36-40									
41-45									
46-50									
51-55									
56-60									
61-65									
66-70									
71-75									
76-80									
81+									
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 9		Provisions de vieillissement (Cm 16)							
Produit / Groupe de produits									
Taux des frais de gestion									
Hypothèses de mortalité									
Hypothèses de résiliation									
Taux d'actualisation									
Paiements pour sinistres (indiquer si par année de traitement ou par exercice comptable et si avec ou sans correction de l'IBNR)									
Horizon temporel de la projection									
Classes d'âge	Effectif selon indications de l'entreprise d'assurance	Prime moyenne par tête selon indications de l'entreprise d'assurance	Dommage moyen par tête, selon indications de l'entreprise d'assurance	Dommage moyen par tête, selon indications de l'entreprise d'assurance	Dommage moyen par tête, selon estimations de la société d'audit	Valeur actuelle des dommages selon estimations de la société d'audit	Provision de vieillissement (Cm 16) selon estimations de l'entreprise d'assurance		selon estimations de la société d'audit

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

00-18									
19-25									
26-30									
31-35									
36-40									
41-45									
46-50									
51-55									
56-60									
61-65									
66-70									
71-75									
76-80									
81+									
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 10		Provisions de vieillissement (Cm 16)							
	Produit / Groupe de produits								
	Taux des frais de gestion								
	Hypothèses de mortalité								
	Hypothèses de résiliation								
	Taux d'actualisation								
	Paielements pour sinistres (indiquer si par année de traitement ou par exercice comptable et si avec ou sans correction de l'IBNR)								
	Horizon temporel de la projection								
Classes d'âge	Effectif	Prime moyenne par tête selon indications de l'entreprise d'assurance	Dommmage moyen par tête, selon indications de l'entreprise d'assurance	Dommmage moyen par tête, selon indications de l'entreprise d'assurance	Dommmage moyen par tête, selon estimations de la société d'audit	Valeur actuelle des dommages selon estimations de la société d'audit	Provision de vieillissement (Cm 16) selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	
00-18									
19-25									
26-30									
31-35									
36-40									
41-45									
46-50									
51-55									
56-60									
61-65									
66-70									
71-75									
76-80									
81+									
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

A DONNÉES

Sous « Produits/Groupes de produits », il faut indiquer les assurances-maladie complémentaires sur lesquelles l'entreprise d'assurance a déterminé les provisions (désignations selon l'annexe EHP : produit_id et acronyme).

Les paramètres « Taux des frais de gestion », « Taux d'actualisation », « Hypothèses de mortalité », « Hypothèses de résiliation » et « Horizon temporel de la projection » sont indiqués dans le tableau ci-dessous selon les indications de l'entreprise d'assurance. *Si la société d'audit devait utiliser d'autres valeurs pour le calcul, elle doit justifier son choix sous N2.4 et chiffrer la différence dans le résultat.*

Remarque :

Si la société d'audit utilise une autre répartition, il convient de choisir le plus petit niveau d'agrégation possible afin de pouvoir comparer les résultats de la société d'audit et ceux de l'entreprise d'assurance.

Si le besoin est calculé pour plus de dix produits/groupes de produits, il convient d'ajouter d'autres tableaux en conséquence.

Toutes les données saisies doivent être celles valides à la date de référence (31 décembre), en milliers de CHF.

Tableau 1		Autres provisions techniques (Cm 20)					
		Désignation de la provision selon le plan d'exploitation					
		Produit / Groupe de produits					
		Taux des frais de gestion					
		Hypothèses de mortalité					
		Hypothèse d'actualisation					
		Taux d'actualisation					
		Paielements pour sinistres (indiquer si par année de traitement ou par exercice comptable et si avec ou sans correction de l'IBNR)					
		Horizon temporel de la projection					
Classes de risque	Effectif	Prime moyenne par tête	Domage moyen par tête, brut (selon les donées brutes, sans lissage)	Domage moyen par tête, avec lissage	Domage moyen par tête, avec lissage	Autres provisions techniques (Cm 20)	
	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit
CR1							
CR2							
CR3							
CR4							
CR5							
CR6							
CR7							
CR8							
CR9							
CR10							
CR11							
CR12							
CR13							
CR14							
CR15							
CR16							
CR17							
CR18							
CR19							
CR20							

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

CR21								
Total	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 2		Autres provisions techniques (Cm 20)					
	Désignation de la provision selon le plan d'exploitation						
	Produit / Groupe de produits						
	Taux des frais de gestion						
	Hypothèses de mortalité						
	Hypothèse d'actualisation						
	Taux d'actualisation						
	Paielements pour sinistres						
	Horizon temporel de la projection						
Classes de risque	Effectif	Prime moyenne par tête	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Autres provisions techniques (Cm 20)	
	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit
CR1							
CR2							
CR3							
CR4							
CR5							
CR6							
CR7							
CR8							
CR9							
CR10							
CR11							
CR12							
CR13							
CR14							
CR15							
CR16							
CR17							
CR18							
CR19							
CR20							
CR21							
Total	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 3		Autres provisions techniques (Cm 20)					
	Désignation de la provision selon le plan d'exploitation						
	Produit / Groupe de produits						
	Taux des frais de gestion						
	Hypothèses de mortalité						
	Hypothèse d'actualisation						
	Taux d'actualisation						
	Paielements pour sinistres						
	Horizon temporel de la projection						
Classes de risque	Effectif	Prime moyenne par tête	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Autres provisions techniques (Cm 20)	

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit
CR1							
CR2							
CR3							
CR4							
CR5							
CR6							
CR7							
CR8							
CR9							
CR10							
CR11							
CR12							
CR13							
CR14							
CR15							
CR16							
CR17							
CR18							
CR19							
CR20							
CR21							
Total	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 4		Autres provisions techniques (Cm 20)					
	Désignation de la provision selon le plan d'exploitation						
	Produit / Groupe de produits						
	Taux des frais de gestion						
	Hypothèses de mortalité						
	Hypothèse d'actualisation						
	Taux d'actualisation						
	Paiements pour sinistres						
	Horizon temporel de la projection						
Classes de risque	Effectif	Prime moyenne par tête	Domage moyen par tête,	Domage moyen par tête,	Domage moyen par tête,	Autres provisions techniques (Cm 20)	
	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit
CR1							
CR2							
CR3							
CR4							
CR5							
CR6							
CR7							
CR8							
CR9							
CR10							
CR11							
CR12							

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

CR13								
CR14								
CR15								
CR16								
CR17								
CR18								
CR19								
CR20								
CR21								
Total	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 5		Autres provisions techniques (Cm 20)					
		Désignation de la provision selon le plan d'exploitation					
		Produit / Groupe de produits					
		Taux des frais de gestion					
		Hypothèses de mortalité					
		Hypothèse d'actualisation					
		Taux d'actualisation					
		Paielements pour sinistres					
		Horizon temporel de la projection					
Classes de risque	Effectif	Prime moyenne par tête	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Autres provisions techniques (Cm 20)	
	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit
CR1							
CR2							
CR3							
CR4							
CR5							
CR6							
CR7							
CR8							
CR9							
CR10							
CR11							
CR12							
CR13							
CR14							
CR15							
CR16							
CR17							
CR18							
CR19							
CR20							
CR21							
Total	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 6		Autres provisions techniques (Cm 20)					
-----------	--	--------------------------------------	--	--	--	--	--

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

		Désignation de la provision selon le plan d'exploitation					
		Produit / Groupe de produits					
		Taux des frais de gestion					
		Hypothèses de mortalité					
		Hypothèse d'actualisation					
		Taux d'actualisation					
		Palements pour sinistres					
		Horizon temporel de la projection					
Classes de risque	Effectif	Prime moyenne par tête	Domage moyen par tête,	Domage moyen par tête,	Domage moyen par tête,	Autres provisions techniques (Cm 20)	
	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit
CR1							
CR2							
CR3							
CR4							
CR5							
CR6							
CR7							
CR8							
CR9							
CR10							
CR11							
CR12							
CR13							
CR14							
CR15							
CR16							
CR17							
CR18							
CR19							
CR20							
CR21							
Total	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 7		Autres provisions techniques (Cm 20)					
		Désignation de la provision selon le plan d'exploitation					
		Produit / Groupe de produits					
		Taux des frais de gestion					
		Hypothèses de mortalité					
		Hypothèse d'actualisation					
		Taux d'actualisation					
		Palements pour sinistres					
		Horizon temporel de la projection					
Classes de risque	Effectif	Prime moyenne par tête	Domage moyen par tête,	Domage moyen par tête,	Domage moyen par tête,	Autres provisions techniques (Cm 20)	
	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit
CR1							
CR2							
CR3							
CR4							

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

CR5									
CR6									
CR7									
CR8									
CR9									
CR10									
CR11									
CR12									
CR13									
CR14									
CR15									
CR16									
CR17									
CR18									
CR19									
CR20									
CR21									
Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 8		Autres provisions techniques (Cm 20)					
	Désignation de la provision selon le plan d'exploitation						
	Produit / Groupe de produits						
	Taux des frais de gestion						
	Hypothèses de mortalité						
	Hypothèse d'actualisation						
	Taux d'actualisation						
	Palements pour sinistres						
	Horizon temporel de la projection						
Classes de risque	Effectif	Prime moyenne par tête	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Dommmage moyen par tête,	Autres provisions techniques (Cm 20)	
	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon indications de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit	selon estimations de l'entreprise d'assurance	selon estimations de la société d'audit
CR1							
CR2							
CR3							
CR4							
CR5							
CR6							
CR7							
CR8							
CR9							
CR10							
CR11							
CR12							
CR13							
CR14							
CR15							
CR16							
CR17							
CR18							

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

CR19								
CR20								
CR21								
Total	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 9		Autres provisions techniques (Cm 20)					
		Désignation de la provision selon le plan d'exploitation					
		Produit / Groupe de produits					
		Taux des frais de gestion					
		Hypothèses de mortalité					
		Hypothèse d'actualisation					
		Taux d'actualisation					
		Paielements pour sinistres					
		Horizon temporel de la projection					
Classes de risque	Effectif	Prime moyenne par tête	Domage moyen par tête,	Domage moyen par tête,	Domage moyen par tête,	Autres provisions techniques (Cm 20)	
	selon indications de	selon indications de	selon indications de	selon indications de	selon estimations de la société	selon estimations de	selon estimations de la société
	l'entreprise d'assurance	l'entreprise d'assurance	l'entreprise d'assurance	l'entreprise d'assurance	d'audit	l'entreprise d'assurance	d'audit
CR1							
CR2							
CR3							
CR4							
CR5							
CR6							
CR7							
CR8							
CR9							
CR10							
CR11							
CR12							
CR13							
CR14							
CR15							
CR16							
CR17							
CR18							
CR19							
CR20							
CR21							
Total	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 10		Autres provisions techniques (Cm 20)	
		Désignation de la provision selon le plan d'exploitation	
		Produit / Groupe de produits	
		Taux des frais de gestion	
		Hypothèses de mortalité	
		Hypothèse d'actualisation	
		Taux d'actualisation	
		Paielements pour sinistres	

Points d'audit « Provisions techniques »

Branche « Maladie »

Version année d'exercice 2023

VU:

Classes de risque	Horizon temporel de la projection						
	Effectif selon indications de l'entreprise d'assurance	Prime moyenne par tête selon indications de l'entreprise d'assurance	Dommmage moyen par tête, selon indications de l'entreprise d'assurance	Dommmage moyen par tête, selon indications de l'entreprise d'assurance	Dommmage moyen par tête, selon estimations de la société d'audit	Autres provisions techniques (Cm 20) selon estimations de l'entreprise d'assurance	
CR1							
CR2							
CR3							
CR4							
CR5							
CR6							
CR7							
CR8							
CR9							
CR10							
CR11							
CR12							
CR13							
CR14							
CR15							
CR16							
CR17							
CR18							
CR19							
CR20							
CR21							
Total	-	-	-	-	-	-	-